



# HELMITHERM 430

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Date de révision : 02/14/2019

Version : 1.1

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HELMITHERM 430

### Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

### Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

#### Entreprise

Helmitin Inc.  
99 Shorncliffe Rd  
Toronto, Ontario, M8Z 5K7  
877.823.2624

11110 Airport Road  
Olive Branch, MS 38654  
Téléphone : 877.823.2624  
www.helmitin.com

### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance et/ou du mélange :

#### Classification (SGH-US)

Non classé

### Éléments d'étiquette

Étiquetage SGH-US Aucun étiquetage nécessaire

### Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire.

### Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Aucune information supplémentaire disponible.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Distillats pétroliers de vapocraquage polymérisés	(CAS No) 68131-77-1	7 - 13

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### Description des mesures de premiers secours

**Général** : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée dans de l'eau ou de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste et persiste.

**Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation persiste.

**Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# HELMITHERM 430

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## **Symptômes et effets principaux, aigus et différés**

**Général** : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

**Inhalation** : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une légère irritation de la peau.

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une irritation des yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

## **Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit L'utilisation d'un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risque d'incendie** : Le produit n'est pas inflammable.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif en lui-même mais si de la poussière est générée, les nuages de poussière en suspension dans l'air peuvent être explosifs.

**Réactivité** : Des réactions dangereuses peuvent se produire avec certains produits chimiques. Se référer aux matières incompatibles.

### **Conseils aux pompiers**

**Mesures de précaution en cas d'incendie** : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux** : En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

### **Référence à d'autres sections**

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures générales** : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Ne pas mettre au contact des matières incompatibles (voir la section 10). Les dépôts de poussière accumulés sur les surfaces ne doivent pas être autorisés, car ils peuvent former un mélange explosif si ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante.

#### **Pour les non-secouristes**

**Équipement de protection** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel inutile.

#### **Pour les secouristes**

**Équipement de protection** : Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

**Procédures d'urgence** : À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le confinement** : Contenir et recueillir comme tout déchet solide. Placer la substance déversée dans un récipient. Éviter les actions qui mettent la poussière en suspension dans l'air.

# HELMITHERM 430

## Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées. Un nettoyage par aspiration est préférable. Si un balayage est requis utiliser un dépoussiérant. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (par exemple, le nettoyage des surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).

### Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Dangers supplémentaires lors du traitement** : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

**Mesures d'hygiène** : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Des bonnes pratiques sont nécessaires pendant le stockage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce matériau pour éviter une accumulation excessive de poussière. Conforme aux réglementations en vigueur.

**Conditions de stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il ne sert pas. Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

**Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

### Contrôle de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Des rinces-œil de secours et des douches de sécurité doivent être disponibles au voisinage de tout endroit où il y a une exposition potentielle, mais ne sont pas requis. Produit à manipuler dans des conditions strictement contrôlées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Utiliser une ventilation locale par aspiration ou une ventilation générale de dilution ou d'autres méthodes de suppression pour maintenir les niveaux de poussière en dessous des limites d'exposition. L'équipement électrique doit être équipé des dispositifs de collecte de poussière appropriés. Veiller à ce que les systèmes de manutention de la poussière (tels que les conduits d'évacuation, les collecteurs de poussière, les réservoirs et les équipements de traitement) soient conçus de manière à empêcher toute fuite de poussière dans la zone de travail (par exemple, aucune fuite ne provient de l'équipement).

**Équipement de protection individuelle** : Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Gants. Lunettes de protection.



**Matériaux pour vêtements de protection** : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

**Protection des mains** : Porter des gants en cas de contact répété ou prolongé.

**Protection des yeux** : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire.

**Contrôle de l'exposition environnementale** : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs** : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

# HELMITHERM 430

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Solide
Apparence	: Blanc (granules)
Odeur	: Légère odeur de résine (à l'état fondu)
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Point de fusion	: 107 ± 7 °C (225 ± 13 °F) [point de ramollissement, par la méthode Bille et Anneau suivant la norme ASTM E-28]
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: 1.398 g/mL
Gravité spécifique	: 1.398 @ 20 °C (68 °F)
Solubilité	: Pas soluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: 155,000 mPa.s @ 200 °C (392 °F)
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique
Teneur en COV (SCAQMD Règlement 1168)	: 0 g/L (0 lbs/gal)

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité:** Des réactions dangereuses peuvent se produire avec certains produits chimiques. Se référer aux matières incompatibles.

**Stabilité chimique:** Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

**Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter:** Lumière directe du soleil. Les températures extrêmement élevées ou basses. Les sources d'inflammation. Les matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles:** Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

**Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë:** Non classé

**Valeurs DL50 et CL50:** Pas disponible

**Corrosion / irritation cutanée:** Non classé

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire:** Non classé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé

**Mutagénicité des cellules germinales:** Non classé

**Tératogénicité:** Non classé

# HELMITHERM 430

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

**Cancérogénicité** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

**Symptômes / lésions après inhalation** : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Symptômes / lésions après contact cutané** : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

**Symptômes / lésions après contact oculaire** : Peut provoquer une irritation des yeux.

**Symptômes / lésions après ingestion** : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

## **Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)**

Valeurs DL50 et CL50 :

## **SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **Toxicité**

Pas disponible

**Persistance et dégradabilité** Pas disponible

### **Potentiel de bioaccumulation**

### **Mobilité dans le sol**

### **Autres effets néfastes**

**Autre information** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Recommandations relatives au traitement des déchets** : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

**Écologie - Déchets** : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Conformément au DOT** Non réglementé pour le transport

**Conformément à l'IMDG** Non réglementé pour le transport

**Conformément à l'IATA** Non réglementé pour le transport

**Conformément au TMD** Non réglementé pour le transport

## **SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Réglementation fédérale des États-Unis**

SARA Section 311/312 Classes des dangers	
--	--

Distillats pétroliers de vapocraquage polymérisés (68131-77-1)
--

Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).
--

### **Réglementation nationale des États-Unis**

### **Réglementations canadiennes**

Distillats pétroliers de vapocraquage polymérisés (68131-77-1)
--

Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)
---

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

## **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION**

**Date de révision** : 24/08/2015

**Autre information** : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*

North America GHS US 2012 & WHMIS 2015